

COMMISSION D'HOMOLOGATION

RAPPORT DE DOMINIQUE DERVIEUX, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'HOMOLOGATION

- En 2019, la Commission d'Homologation peut se féliciter de n'avoir eu à régler quasiment que des cas simples et routiniers. Elle rappelle qu'elle est tenue par les textes fédéraux et que donc c'est la CTF qui produit les textes plus ou moins restrictifs pour les compétitions.
- Elle remercie les présidents de clubs d'avoir intégré les règlements fédéraux concernant les changements de club, notamment en cours de saison, et de communiquer les informations auprès de leurs licenciés et surtout de donner leur accord pour les transferts en cours de saison, permettant aux joueurs de continuer à pratiquer notre passion de façon plus simple.
Merci aussi à Laetitia Chollet au siège fédéral pour sa proactivité à faire les imputations comptables et les mises à jour dans la base fédérale.
- La Commission est bienveillante et souhaite donc que les clubs et joueurs fassent leurs demandes à l'avance et pas 48h avant une ronde d'interclub par exemple.
- Pour encourager la pratique en compétition, la commission d'homologation a fait simplifier la définition du joueur muté et allonger la période autorisée de prise de licence à partir de la saison sportive.